

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 21 Janvier 2021

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	3
IV – PACTE DE GOUVERNANCE D’ALÈS AGGLOMÉRATION	3
V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D’ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE	4
VI – BUDGET PRINCIPAL : RECTIFICATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2	4
VII – RECTIFICATION DE L’AUTORISATION D’ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	5
VIII – DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L’EXERCICE 2021	6
IX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021	6
X – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L’OPH HABITAT DU GARD	7
XI – FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE	7
XII – RÉTROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN À L’EURO SYMBOLIQUE PAR LA SAS BAMA AU NIVEAU DE LA ZAC DE VALÈS	8
XIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE	9
QUESTIONS DIVERSES	9

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 17 Décembre 2020 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – DATO Elisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GALIANO Catherine - GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - MONTIGNY André - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Marie-Christine - ROUX Jean-Pierre – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte – ZIMMERMANN Blandine -

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : CAIZERGUES Marie (Procuration à ROUX Marie-Christine) - PASINETTI Josette (Procuration à DATO Elisabeth) –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Rudy MONIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les pouvoirs donnés par les Conseillers empêchés d'assister à la séance de ce jour.

Monsieur le Maire fait le point sur la situation sanitaire et les mesures qui ont été prises au niveau national et local.

Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 17 Décembre 2020

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 17 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Au même titre que les délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal au Maire sont répertoriées dans un registre spécifique consultable par les membres du Conseil et le public.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2021-001	Avenant n° I avec la société Clôtures et Jardins pour le marché d'entretien des espaces verts de la commune de Saint Christol Lez Alès	Montant de l'avenant n° I : 240,00 € HT (288,00 € TTC)
DEC2021-002	Choix de réalisation de la tranche optionnelle avec la société OPERIS pour le marché de fourniture d'un logiciel d'instruction des documents d'urbanisme (Évolution du logiciel vers la procédure dématérialisée obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2022)	Montant de la tranche optionnelle : 7 540,00 € HT (9 048,00 € TTC)
DEC2021-003	Choix de la société France 3D pour le traitement antiparasitaire des bâtiments communaux (dératisation et désinsectisation)	Montant annuel : 1.500,00 € H.T, soit 1.800,00 € TTC Durée : 1 an reconductible 3 fois.

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le sujet des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal.

- **Commission Urbanisme et Aménagement de la Ville (réunion du 12 janvier 2021),**
- **Commission des Finances (réunion du 13 janvier 2021),**
- **Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 14 janvier 2021).**

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde les sujets suivants :

- ✓ Le Pacte de Gouvernance qui fera l'objet du point suivant de l'ordre du jour.
- ✓ La compétence éducation qui est en cours de réflexion pour un éventuel transfert d'Alès Agglomération aux communes. Une décision devrait être prise en Mars 2021.

IV – PACTE DE GOUVERNANCE D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil communautaire d'Alès Agglomération a approuvé le Pacte de Gouvernance rendu obligatoire par les dispositions issues de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Ce document comprend trois parties :

- Les fondements historiques et politiques de la Communauté d'Agglomération,
- Les différentes instances de la Communauté d'Agglomération (rôle, fonctions et composition),
- Les outils de coopération au service des élus du bloc communal Agglomération-communes membres (conventions de gestion, schéma de mutualisation, pacte fiscal et financier, projet de territoire, ...).

Les communes membres sont appelées à émettre un avis par rapport à ce Pacte de Gouvernance dans les deux mois qui suivent la notification de celui-ci aux communes membres.

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), de donner un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance adopté par Alès Agglomération.

V – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ALÈS AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Monsieur le Maire fait part du dossier qui a été préparé par la commune de Saint Christol Lez Alès dans le cadre d'une demande de subvention pour 2021 auprès des instances communautaires en charge de la gestion de la politique de la ville.

Ce dossier concerne l'action « Vacances citoyennes ». Son coût prévisionnel global s'élève à 4 750 € et pourrait bénéficier d'une subvention de 1 000 €. Le détail de l'action figure dans le tableau ci-dessous :

2021– Récapitulatif des financements prévisionnels et des subventions sollicitées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville

Intitulé de l'action et référent de l'action	Public	Résumé de l'action	Montant total du budget prévisionnel (en €)	Montant prévisionnel de la part financée par la mairie (en €)	Montant total des subventions demandées (en €) dans le cadre du Contrat de Ville : auprès d'Alès Agglomération
Vacances citoyennes Réfèrent : Nathalie THIBONNIER	16 jeunes âgés de 9 à 17 ans, dont 50 % issus du quartier de Cavalas, dit en Veille Active.	Il s'agit d'une action de citoyenneté s'inscrivant dans le cadre de la promotion des valeurs de la République, auprès des jeunes par les jeunes, au travers du CMD. La forme ou le support du message sera décidé par les jeunes et fera l'objet d'un montage vidéo, dans la continuité des réalisations précédentes : - 2016 : Respect et Education Civique, - 2017 : la laïcité, - 2018 : le harcèlement entre enfants, - 2019 : l'éco-citoyenneté, -2020 : le lien social. L'action se déroulera sous forme d'ateliers comprenant une initiation à la vidéo. Elle s'achèvera par une journée loisirs et la remise d'un pass loisirs. Différentes présentations publiques de la vidéo seront organisées.	4 750 €	3 750 €	1 000 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix "Pour"),

- **DECIDE** de réaliser ledit projet et d'inscrire au niveau du budget communal de l'exercice 2021 le montant de la dépense correspondante,
- **SOLLICITE** auprès des services d'Alès Agglomération l'aide financière maximale pouvant être obtenue dans le cadre du nouveau contrat de Ville.

VI – BUDGET PRINCIPAL : RECTIFICATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Suite à une erreur liée principalement à l'intégration des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement et à leur affectation comptable au niveau du budget 2020, la Décision Modificative N°2 du Budget 2020 est erronée et il convient de délibérer à nouveau.

Le tableau comportant les écritures rectificatives confirmées avec la Trésorerie d'Alès municipale est le suivant :

FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
60612 ENV	fourniture d'électricité	4 000,00 €
60631 perisco	fournitures d'entretien	2 000,00 €
60632 perisco	masques enfants écoles et divers	2 300,00 €
60636 perisco	vêtements de travail	-2 000,00 €
611 voirie	participation pote aux incendie aggio	11 000,00 €
6475 RH	médecine du travail	1 655,00 €
658 RH	solde MAD personnel 2019	307 331,50 €
002 FIN	dépenses imprévues	-12 615,54 €
003 FIN	Virement à la section d'investissement	38 677,97 €
TOTAL		352 348,93 €

RECETTES		
ARTICLE	RECETTES	MONTANT
002 FIN	excédent assainissement 2019	45 017,43 €
70846 RH	solde MAD personnel 2019	307 331,50 €
TOTAL		352 348,93 €

INVESTISSEMENT		
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
001 FIN	delta déficit assainissement/excédent commune	7 449,30 €
TOTAL		7 449,30 €

RECETTES		
ARTICLE	RECETTES	MONTANT
001 FIN	Virement de la section de fonctionnement	38 677,97 €
001 FIN	solde reporté	-31 228,67 €
TOTAL		7 449,30 €

29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
23	0	6	0

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte**, par 23 voix "Pour", zéro voix "Contre", 06 abstentions et zéro "Refus de Vote"), les inscriptions budgétaires correspondant à la **Décision Modificative N° 2** pour le Budget Principal de la commune telles que figurant dans le tableau ci-dessus.
- **DECLARE** que la présente délibération annule et remplace la délibération N° DEL2020-087, en date du 17 décembre 2020.

VII – RECTIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Suite à une erreur dans le tableau voté le 17 Décembre 2020, il convient de rectifier la demande d'autorisation délivrée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le présent exercice en prenant en considération cette fois-ci les données de l'exercice budgétaire de 2020.

Il est proposé au Conseil de faire application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à partir de l'affectation des crédits présentés ci-après :

Chapitres budgétaires de la section d'investissement sollicités (Affectation des crédits)	Montant des crédits ouverts en 2020 (BP+DM)	Montant utilisable sur 2021 (Max = 25% du montant des crédits ouverts en N-1)
20 - Immobilisations incorporelles	38 700 €	9 675 €
21 – Immobilisations corporelles	846 840 €	211 710 €
23 – Immobilisations en cours	160 000 €	40 000 €
TOTAL	1 045 540 €	261 385 €

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget 2021 lors de l'adoption de celui-ci.

Monsieur le Maire invite les Conseillers de passer au vote :

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
25	0	4	0

Le Conseil Municipal, par 25 voix “Pour”, zéro “Contre”, 04 “abstentions” et zéro “Refus de Vote”),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu’à l’approbation du budget primitif 2021, les dépenses d’investissement concernées, selon le besoin et le calcul de crédits définis dans le tableau ci-avant et à inscrire les crédits correspondants au budget de l’exercice 2021 lors de son adoption.
- **DECLARE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL2020-088, en date du 17 décembre 2020, ayant le même objet.

VIII – DÉBAT D’ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L’EXERCICE 2021

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et concerne les grands axes d’orientation du budget à venir (investissement, fiscalité locale, ...). Il repose également sur les données financières communiquées par les services de l’État (réformes fiscales, dotations, ...) au jour de la séance du Conseil ainsi que sur la prise en compte du contexte économique et social du moment.

À noter que, par suite de l’application de la loi NOTRe du 07 août 2015, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L2312-1 modifié, l’établissement et la présentation d’un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui intègre également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport d’Orientation Budgétaire est présenté par Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances.

Les éléments financiers relatifs à la préparation de ce débat et notamment pour la préparation du rapport sur les orientations budgétaires ont été examinés en commission des finances le 13 janvier 2021.

Le Conseil Municipal PREND ACTE, à l’unanimité, de la tenue du débat d’orientation budgétaire pour l’exercice budgétaire 2021 durant la présente séance du Conseil.

IX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021

Par courrier en date du 23 décembre 2020, le Préfet du Gard a informé les communes des modifications apportées au niveau de la dotation d’équipements des territoires ruraux (DETR) pour l’année 2021, notamment au niveau des catégories d’opérations pouvant être subventionnées par l’Etat.

En regard des catégories d’opérations éligibles à ce dispositif, il est proposé au Conseil de soumettre aux services de l’Etat le dossier correspondant à la réfection d’une partie de la toiture de l’école maternelle du groupe scolaire Joliot Curie (1^{ère} tranche).

Les éléments techniques recueillis pour ce projet permettent d’établir un coût prévisionnel des travaux à hauteur de 36 822,60 € H.T (soit 44 186,66 € TTC). Le montant de la subvention sollicitée auprès de l’Etat pourrait représenter 40 % du montant HT de l’opération, soit 14 729,04 €.

Le plan de financement de cette opération est constitué de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réfection des toitures de la partie maternelle de Joliot Curie (1 ^{ère} tranche)	36 822,60 €	Dotations d’Équipement des Territoires Ruraux 2021 (Etat) 40 %	14 729,04 €
		Commune (autofinancement) 60 %	22 093,56 €
TOTAL	36 822,60 €		36 822,60 €

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix "Pour"),

- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération constitué de la manière suivante :
- **DECIDE** d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'aide financière maximale pouvant être obtenue en matière de subvention d'investissement.

X – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OPH HABITAT DU GARD

Un nouvel ensemble immobilier destiné au logement social va être réalisé par le groupe immobilier ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, au niveau du terrain de l'ancien LIDL, route de Montmoirac. Cet ensemble immobilier sera ensuite repris par l'OPH Habitat du Gard qui assurera la gestion complète des 42 logements sociaux proposés aux futurs locataires.

Dans ce contexte et afin de faciliter la réalisation de ce projet, la Municipalité propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'OPH (Office Public d'Habitations).

Cette subvention permettra à l'organisme de bénéficier également d'autres aides financières notamment auprès de la Région.

Enfin, il est précisé que cette aide financière sera également déductible, dans 2 ans, du prélèvement pour déficit de logements sociaux dû par la commune au titre de la loi SRU (article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Cette dépense sera imputée sur le budget de l'exercice 2021 (compte 204).

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix "Pour"), DECIDE d'attribuer à l'OPH Habitat du Gard une subvention exceptionnelle de 15 000 € et **PRECISE** que le montant de cette dépense sera inscrit au budget de l'exercice en cours (compte 204).

XI – FIXATION DU COÛT DE RÉFÉRENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE

Dans le cadre de leurs interventions, les employés des services techniques municipaux accomplissent des travaux qualifiés de travaux réalisés en régie.

Ils mettent en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) qui sont comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges que la commune a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Afin d'assurer cette comptabilisation, il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenant dans le cadre de ces travaux en régie.

Il est proposé au Conseil de fixer pour 2021 le coût horaire moyen pour les agents intervenant sur le pôle technique comme suit :

SERVICES TECHNIQUE			
Grade	Effectif	Cout horaire moyen (base 2020)	
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	20,97	
Adjoint technique	7	19,59	
Adjoint technique principal 2ème classe	9	22,39	
Adjoint technique principal 1ère classe	2	25,25	
Agent de maitrise	5	24,95	
Agent de maitrise principal	2	27,31	
Attaché	1	27,70	
Technicien principal 1ère classe	1	26,87	
Coût horaire moyen			23,15

(NB : pour mémoire 22,24 €uros en 2020).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix "Pour"), DECIDE de fixer le coût horaire moyen de la main-d'œuvre communale à 23,15 € au 1er janvier 2021.

XII – RÉTROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN À L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA SAS BAMA AU NIVEAU DE LA ZAC DE VALÈS

Monsieur le Maire indique que la société BAMA SAS a fait valoir son intention de rétrocéder à la commune, à l'euro symbolique, cinq parcelles de terrain au niveau de la ZAC de Valès référencées dans le tableau ci-après :

Référence cadastrale	Lieudit/ Situation	Surface en m ²	Utilisation	Destination / Classement possible
BO n° 4	Rue Rosa Parks	678	Bassin de rétention	Domaine privé
BO n° 44	Valès	1279	Bassin de rétention	Domaine privé
BO n° 66	Valès	1533	Bassin de rétention	Domaine privé
BO n° 67	Valès	5969	Bassin de rétention	Domaine privé
BO n° 204	Valès	2404	Rue de l'Amitié (en partie)	Domaine public – voie publique

L'ensemble des parcelles représente une superficie totale de 11 863 m².

Conformément aux dispositions de la convention d'aménagement, la commune est amenée à récupérer ces différents terrains afin de les intégrer dans son domaine privé ou public.

Étant donné la nature de la parcelle cadastrée BO n° 204 (voie de circulation ouverte au public), il est également proposé de classer cette dernière dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** (à l'unanimité : 29 voix "Pour") d'acquérir, à l'euro symbolique, les cinq parcelles de terrain sises au niveau de la ZAC de Valès représentant une surface totale de 11 863 m²,
- **DECIDE**, par ailleurs, d'intégrer la parcelle cadastrée BO n° 204 dans le domaine public de la voirie communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

XIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE

Dans la perspective du recrutement d'un agent au 1^{er} mars 2021 au niveau du service Population (Pôle administratif), il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe, à temps complet.

Ce recrutement fait suite au départ à la retraite d'un agent de ce service au 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
29	0	0	0

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création au 1^{er} mars 2021 de l'emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe, à temps complet.
- **DECLARE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Visites protocolaires :
 - Laurent BURGOA, Sénateur du Gard : le 25/01/2021
 - Christophe RIVENQ, Président d'Alès Agglomération : le 27/01/2021
 - Jean RAMPON, Sous-Préfet d'Alès / LE 02/02/2021
- ✓ Date du prochain Conseil Municipal : 25/02/2021
- ✓ Dépôts sauvages près du Gardon
- ✓ Emplois d'insertion/partenariat pour travaux divers
- ✓ Projet au Rouret (salle de sport)
- ✓ Projet de Giratoire à la Cave Coopérative
- ✓ Travaux à venir Route du Mas Rouge (réfection réseaux) : prévus pour Mars 2021
- ✓ Dégradation au pied de la Pyramide due au passage de véhicules lourds

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H45